

RAPPORT N° 00/2-05
au Conseil Municipal

OBJET

BUDGET PRIMITIF ANNEXE AFFAIRES FUNERAIRES 2000

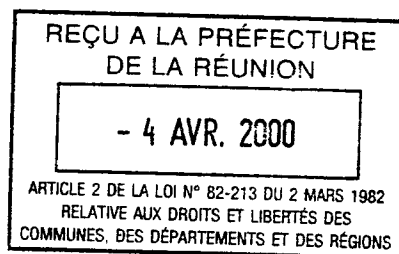
Les opérations relevant du service extérieur des Pompes Funèbres (en l'espèce activités de fossoyage) et de la gestion du crématorium ont été retracées dans un Budget Annexe établi dans le cadre de l'instruction budgétaire et comptable M4.

Il présente pour la section d'exploitation en dépenses et en recettes, les montants suivants : 1 333 105 F.

Les opérations sont détaillées en Annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION N° 00/2-05
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 24 mars 2000

OBJET

BUDGET PRIMITIF ANNEXE AFFAIRES FUNERAIRES 2000

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 00/2-05 du Maire ;

Vu le rapport de Madame Nicole CHAUVET, Conseillère Municipale, présenté au nom des Commissions Solidarité et Entreprise Municipale / Finances ;

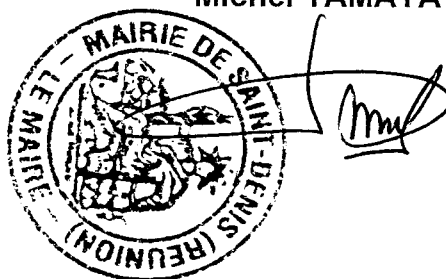
Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE (3 votes contre)**

Adopte le Budget Primitif Annexe des Affaires Funéraires 2000 qui s'élève :
Pour la section d'exploitation en dépenses et en recettes à 1 333 105 F.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis le, 31 MARS 2000

LE MAIRE
Michel TAMAYA



REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA RÉUNION

- 4 AVR. 2000

ARTICLE 2 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2000

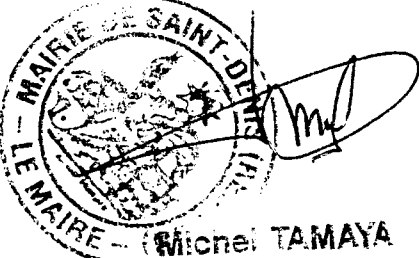
CIMETIERES - CREMATORIUM

AFFAIRES FUNERAIRES

COMMUNE DE SAINT-DENIS

N° Cha	DEPENSES N° du compte et libellé de la dépense 002 DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	Budget Primitif 2000		N° Cha	RECETTES N° du compte et libellé de la recette 002 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	Budget Primitif 2000	
		Proposés	Votés			Proposés	Votés
60	ACHATS	294 500,00		70	VENTE DE PRODUITS, PRESTATIONS DE SERVICE	561 250,00	
	602 Achats stockés	55 500,00			706 Prestations de service (produits de fossoyage)	120 250,00	
	6022 Fournitures consommables	2 000,00			706-1 Prestation de service (Crématorium)	441 400,00	
	60222-1 Produits d'entretien (Cim)	35 000,00			706-11 Crématons	350 500,00	
	60222-2 Produits d'entretien (Crém)	7 000,00			706-11-1 Résidents (49)	98 000,00	
	60224-1 Fournitures de magasin (Cim)	7 000,00			706-11-2 Non résidents (101)	252 500,00	
	60224-2 Fournitures de magasin (Crém)	2 000,00			706-12 Colombarium	90 500,00	
	60225-1 Fournitures de bureau (Cim)	2 500,00			706-12-1 Résidents 11 (casiers)	22 000,00	
	60225-2 Fournitures de bureau (Crém)				706-12-2 Non résidents 23 (casiers)	57 500,00	
	606 Achats non stockés de matériels & fournitures	239 000,00					
	6061-1 Fournitures non stockables-eau, gaz, élect (Cim)	12 000,00			706-13 Casier frigorifique	3 500,00	
	6061-2 Fournitures non stockables eau,gaz,élec (Crém)	210 000,00			706-14 Chambre funéraire	7 500,00	
	6063 Fournitures d'entretien & de petit équipement						
	6064 Fournitures administratives						
	6066 Carburants						
	6068-1 Autres matières & fournitures-habillement (Cim)	5 000,00					
	6068-2 Autres matières & fournitures habillement (Crém)	12 000,00					
61	SERVICES EXTERIEURS	60 000,00		77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	771 855,00	
	613 Locations						
	6132 Locations immobilières				7715 Subvention d'équilibre pour budget cimetièr	257 672,00	
	6135 Locations mobilières				7715 Subvention d'équilibre pour budget crématorium	514 183,00	
	615 Entretien & Réparations						
	6152 Sur biens immobiliers						
	6155 Sur biens mobiliers						
	6156-1 Maintenance (Cim)						
	6156-2 Maintenance (Crém)						
62	Etudes et recherches						
	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	90 100,00					
	622 Rémunération d'intermédiaires et honoraires						
	6226 Honoraires						
	6227 Frais d'actes et de contentieux						
	6228 Divers						

REÇU A LA PRÉFECTURE
 DE LA RÉUNION
 - 4 AVR. 2000
 ARTICLE 2 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982
 RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTES DES
 COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS

LE MAIRE

 Michel TAMAYA

N° Cha	DEPENSES N° du compte et libellé de la dépense 002 DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	Budget Primitif 2000		N° Cha	RECETTES N° du compte et libellé de la recette 002 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	Budget Primitif 2000	
		Proposés	Votés			Proposés	Votés
	623 Publicité, publications, relations publiques 6231 Annonces et insertions						
	625 Déplacements, missions et réceptions 6251 Voyages et déplacements 6256 Missions 6257 Réceptions						
	626 Frais postaux & frais de télécommunications 6262-1 Frais de télécommunications (Cim) 6262-2 Frais de télécommunications (Crém)	1 600,00 30 000,00					
	628 Divers (Frais des indigents)(Cim)	58 500,00					
64	CHARGES DE PERSONNEL	888 505,00					
	641 Rémunération du personnel						
	6411-1 Salaires, appointements, commissions de base (Cim) 6411-2 Salaires, appointements, commissions de base (Crém)	213 794,00 438 836,00					
	645 Charges Sociales 6451-1 Cotisation à l'URSAFF (Cim) 6451-2 Cotisation à l'URSAFF (Crém)	76 028,00 159 847,00					
	647 Autres charges 6475 Médecine du travail, pharmacie						
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES						
	671 Charges exceptionnelles sur opérations de gestion 6718 Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
	675 Valeurs comptables des éléments d'actif cédés 678 Autres charges exceptionnelles						

ANNEXE AU RAPPORT N° 00/2-05

LE MAIRE

Vu par le Conseil Municipal
en séance du 24 MAR. 2000

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA RÉUNION
- 4 AVR. 2000
ARTICLE 2 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS



Michel TAMAYA

N°	DEPENSES	Budget Primitif 2000		N°	RECETTES		Budget Primitif 2000	
		Proposés	Votés		Cha	N° du compte et libellé de la recette	Proposés	Votés
002	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE				002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE		
68	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS 681 Charges d'exploitation 6811 Dotation aux amort* des immobilisations Incomp. Et corp.							
TOTAL DES DEPENSES COURANTES DE L'EXERCICE		1 333 105,00			TOTAL DES RECETTES COURANTES DE L'EXERCICE		1 333 105,00	
TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE		1 333 105,00			TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE		1 333 105,00	

ANNEXE AU RAPPORT N° 00/2-05

Vu par le Conseil Municipal
en séance du 24 MAR. 2000

LE MAIRE



REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA RÉUNION Michel TAMAYA

- 4 AVR. 2000

ARTICLE 2 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS

BD 2000
ANNEXE
AFFAIRES FUNÉRAIRES.

ARRETE - SIGNATURES

	Nombre de membres en exercice /----/ Nombre de membres présents /----/ Nombre de suffrages exprimés /----/
Présenté par le Président, A le 199... le Président ,	VOTES : Contre /----/ Pour /----/ Date de convocation :
Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session	A le 199... Les membres de l'assemblée délibérante,
Certifie exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en préfecture, le 199... et de la publication, le 199... A le 199...	

Handwritten notes:
le
cité

Handwritten signatures and scribbles:
Amos
de
500
de
de

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA RÉUNION
le 4 AVR. 2000
ARTICLE 2 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS